

A CONSERVER

DOSSIER D'INSCRIPTION **ENFANCE SCOLAIRE / LOISIRS ENFANCE JEUNESSE** **2024 - 2025**

Ce dossier centralisateur d'inscriptions vous permet de fournir en une seule fois les pièces justificatives pour l'accueil de votre enfant aux services suivants :

- Écoles maternelle & élémentaire
- Restauration scolaire
- Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- Transport communal

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (PHOTOCOPIES) POUR INSCRIPTION A L'ECOLE

Dans tous les cas

- Fiche Renseignements
- Fiche Activités
- Fiche Facturation
- Fiche sanitaire de liaison (recto verso)
- Copie de pages de vaccinations
- 1 photo** de l'enfant découpée au format identité.
- Copie attestation CAF ou copie intégrale de l'avis d'imposition des deux parents (basés sur les revenus N-2)

Si inscription ramassage scolaire

- Fiche ramassage scolaire
- Justificatif de travail des deux parents

1^{ère} demande d'inscription à l'école

- Copie livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile **de moins de 3 mois**

Si votre enfant était scolarisé dans une autre école

- Certificat de radiation de l'ancien établissement.

Si domicile hors commune,

- Demande de dérogation scolaire (retrait au guichet unique)
- Lettre de motivation
- Justificatif de domicile hors commune (-3mois)

Si jugement de séparation ou divorce

- Copie de la page du jugement précisant lieu de résidence de l'enfant et modalités d'exercice de l'autorité parentale

A la rentrée scolaire, vous devez fournir l'attestation d'assurance SCOLAIRE responsabilité civile et individuelle accident, EN COURS DE VALIDITE, et l'attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE si votre enfant est inscrit pour les mercredis et (ou) vacances scolaires.

Informations Ramassage Scolaire

Le service de ramassage scolaire est réservé prioritairement aux enfants dont le besoin est régulier et dont les deux parents travaillent. Le bus est limité à 26 places et dans la mesure où il n'y a pas plus de demandes que de places disponibles, toutes les inscriptions seront acceptées. S'il y a plus de 26 demandes d'inscriptions, seront prioritaires les enfants dont les deux parents travaillent.

Pour toute modification de planning, vous devez impérativement envoyer un email au guichet unique de la mairie guichetunique@ville-theoulesurmer.fr, qui étudiera votre demande en fonction des places disponibles et du planning du bus.

Si pour une raison exceptionnelle, vous devez récupérer votre enfant le soir devant l'école, alors que celui-ci est inscrit au service ramassage scolaire vous devez envoyer un mail à clsh@ville-theoulesurmer.fr et guichetunique@ville-theoulesurmer.fr avant 12h. Sans information avant 12h00 vous devrez attendre l'arrivée du bus pour récupérer votre enfant et signer une décharge de responsabilité.

Aucun enfant ne sera laissé seul à un arrêt de bus, la présence d'une personne "connue" du chauffeur est obligatoire, à défaut de quoi l'enfant sera reconduit à l'école maternelle, et les parents contactés (sauf si votre enfant est en élémentaire et que vous avez signé l'autorisation sur la fiche d'inscription).

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la procédure pour le bon fonctionnement de ce service.

Informations Périscolaire du soir, mercredis et restauration scolaire

Périscolaire du soir : fonctionne de 16h30 à 18h30

Le portail ouvre à 16h45 pour récupérer vos enfants aussi bien sur la maternelle qu'à la villa les chênes.

Mercredis : fonctionne de 8h00 à 18h00.

- L'accueil matin se déroule à la maternelle pour tous les enfants entre 8h00 et 9h00.
- Le départ à 11h30 se déroule à la maternelle pour tous les enfants inscrits à la ½ journée.
- Le départ le soir se déroule à partir de 16h45 jusqu'à 18h00 :
 - à la maternelle pour les enfants de moins de 6 ans
 - à la villa les chênes pour les enfants de plus de 6 ans.

Informations absences et facturation

En cas d'absence de votre enfant, il vous appartient de prévenir l'enseignante de votre enfant soit par email ou par téléphone. Concernant la restauration scolaire et le périscolaire **vous devez également** informer les services de l'absence de votre par email au guichet unique de la mairie et à l'accueil de loisirs.

Les absences pour maladie ne sont décomptées que si vous fournissez un certificat médical à l'accueil de loisirs ou au guichet unique de la mairie.

Attention, ne seront décomptées de la facturation, que les absences suivantes :

- Maladie de l'enfant **avec certificat médical**.
- Période **d'absence signalée et programmée** en collaboration avec l'équipe enseignante et le guichet unique.
- Les **modifications** exceptionnelles de planning **signalées au plus tard 8 jours avant**.
- Séjours de l'enfant en classe découverte.
- Sortie de l'enfant avec l'école.

Sans information de votre part, il n'y aura aucune déduction d'absence.

FICHE RENSEIGNEMENTS

Enfance Scolaire / Loisirs Enfance Jeunesse

Photo
A Coller
Sur ce plan
Sur ce plan

L'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Les parents de l'enfant :

Responsable 1 :

Père Mère Autre (précisez) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

Lieu de travail (ville) :

Responsable 2 :

Père Mère Autre (précisez) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

Lieu de travail (ville) :

Situation des parents : Célibataire Mariés Concubins Pacsés Divorcés Séparés Veuf (ve)

Dans le cadre de divorce ou de séparation des parents, la garde de l'enfant est établie comme suit :

Résidence chez la mère Résidence chez le père Résidence alternée (fournir jugement).

Régime général CAF des Alpes Maritimes

Numéro :

Autorisez-vous le personnel habilité des services de la commune à consulter « Caf.fr » pour connaître votre Quotient Familial ?

Oui Non

SI NON : Justificatifs à fournir obligatoirement : avis d'imposition ou de non-imposition N-1 (sur les ressources N-2) Intégral.

Régime agricole Autre régime

En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

Régime général CAF des Alpes Maritimes

Numéro :

Autorisez-vous le personnel habilité des services de la commune à consulter « Caf.fr » pour connaître votre Quotient Familial ?

Oui Non

SI NON : Justificatifs à fournir obligatoirement : avis d'imposition ou de non-imposition N-1 (sur les ressources N-2) Intégral.

Régime agricole Autre régime

En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

Personnes autorisées à venir récupérer l'enfant :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités. Les destinataires des données sont le Guichet unique et les services de la mairie partenaires. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la caisse des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN (en période scolaire uniquement, service gratuit pour les familles)

Inscription à compter du : et jusqu'à la fin d'année scolaire.

Lundi de 7h30 à 8h15 Mardi de 7h30 à 8h15 Jeudi de 7h30 à 8h15 Vendredi de 7h30 à 8h15

GARDERIE PERISCOLAIRE SOIR (en période scolaire uniquement, tarif selon les revenus).

Inscription à compter du : et jusqu'à la fin d'année scolaire.

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

1h00 de 16h30 à 17h30 1h00 de 16h30 à 17h30 1h00 de 16h30 à 17h30

2h00 de 16h30 à 18h30 2h00 de 16h30 à 18h30 2h00 de 16h30 à 18h30

En cas de modification exceptionnelle de planning, vous devez impérativement le signaler par email : csh@ville-theoulesurmer.fr et guichetunique@ville-theoulesurmer.fr au plus tard 8 jours avant, afin de ne pas être facturé. Les absences pour maladie ne seront décomptées que si vous fournissez un certificat médical.

RESTAURATION SCOLAIRE (en période scolaire uniquement tarif unique 2,95€) **PAS D'INSCRIPTION OCCASIONNELLE**

Inscription à compter du : et jusqu'à la fin d'année scolaire.

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Sans porc Sans viande Allergie alimentaire (PAI obligatoire)

Les régimes sans viande ou sans porc devront être précisés sur la fiche d'inscription. Aucun autre aliment ne sera proposé en remplacement de la viande ou du porc. De même que lorsqu'un plat unique à base de ces aliments est au menu, (type lasagnes, hachis Parmentier...), une portion plus importante d'une autre composante du menu du jour sera proposée à l'enfant. En cas de modification exceptionnelle de planning, vous devez impérativement le signaler par email : csh@ville-theoulesurmer.fr et guichetunique@ville-theoulesurmer.fr au plus tard 8 jours avant, afin de ne pas être facturé. Les absences pour maladie ne seront décomptées que si vous fournissez un certificat médical.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (hors vacances scolaires 8h00/18h00, tarifs selon les revenus).

Inscription à compter du : et pour toute l'année scolaire.

Tous les mercredis MATIN sans repas, de 8h00 à 11h30

Tous les mercredis JOURNEE avec repas de 8h00 à 18h00

En cas de modification exceptionnelle de planning, vous devez impérativement le signaler par email :

csh@ville-theoulesurmer.fr et guichetunique@ville-theoulesurmer.fr au plus tard 8 jours avant, afin de ne pas être facturé.

Les absences pour maladie ne seront décomptées que si vous fournissez un certificat médical.

Droit à l'image : J'autorise la prise de vues, les photographies et la reproduction et la diffusion de ces clichés, images ou reportages où figure mon enfant, dans l'ensemble des publications, **éditées par la ville de Théoule-sur-Mer**, sans contrepartie financière et sans limitation de temps : Oui Non

Autorisation de sortie : J'autorise mon enfant à sortir seul(e) de l'établissement (+de 6ans) : Oui Non

Une décharge de responsabilité vous sera demandée en début d'année scolaire.

FACTURATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Nom et prénom **du payeur** :

Je souhaite recevoir mes factures par courrier

Je souhaite recevoir mes factures par E-mail

La ville de Théoule-sur-Mer, a mis en place une facturation unique. Désormais, les familles reçoivent une seule facture mensuelle pour l'ensemble des activités, petite enfance et enfance. J'atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement restauration scolaire, activités périscolaires, accueils de loisirs et du ramassage scolaire et s'engagent à s'y conformer.

Fait à Théoule-sur-Mer, le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités. Les destinataires des données sont le Guichet unique et les services de la mairie partenaires. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la caisse des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

LES VACCINS : (selon le carnet de santé ou certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie					
Tétanos					
Poliomélite					
Ou DT Polio					
Ou Tétracoq					

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX (pour les enfants disposants d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé))

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le temps périscolaire et extrascolaire oui non
Si oui, vous devez mettre en place un PAI ou le joindre accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments correspondants. Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine et les nom et prénom de l'enfant doivent marqués en majuscule sur chaque boîte, dans laquelle il doit y avoir obligatoirement la notice d'origine. Attention : aucun traitement médical ne pourra être administré sans mise en place d'un PAI accompagné de l'ordonnance médicale.

ALLERGIES ET REGIME PARTICULIER

Allergie médicamenteuse <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Allergie alimentaire Avec mise en place d'un P.A.I. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Asthme Avec mise en place d'un P.A.I. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Régime alimentaire <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande <u>Attention pas de repas de substitution</u>
Aliment concerné :			

Recommandations santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) dates et précautions à prendre.

LES MALADIES

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des écoles. Les destinataires des données sont le Guichet unique et les services de la mairie partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous puissiez exercer en vous adressant à la caisse des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Recommandations utiles des parents (lentilles de vue, lunettes, prothèse auditives, prothèses dentaires...)

Assurance responsabilité civile	Nom de l'assurance	N° de contrat
Assurance responsabilité individuelle accident	Nom de l'assurance	N° de contrat
Coordonnées du médecin traitant	Nom du médecin	N° de téléphone

Je soussigné(e), (nom, prénom) _____

Responsable légal de l'enfant (nom, prénom) _____

Déclare exacts les renseignements portés sur la fiche sanitaire de liaison et autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

CONTACT (Personne à contacter en cas d'urgence)

Nom Prénom :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Fait à Théoule-sur-Mer, le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités. Les destinataires des données sont le Guichet unique et les services de la mairie partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous puissiez exercer en vous adressant à la caisse des écoles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.





FICHE RAMASSAGE SCOLAIRE

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance (attention l'enfant doit être âgé de 3 ans et plus) :

Attention ne fonctionne pas les mercredis ni pendant les vacances scolaires.

<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> SOIR	<input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> SOIR	<input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> SOIR	<input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> SOIR
--	--	--	---

- transport le matin : départ de la tournée à 8h00 de la place de Théoule, en direction du TRAYAS
- transport le soir : départ du bus après la classe écoles maternelle et élémentaire 16h30 en direction du TRAYAS

ARRET DE BUS OU L'ENFANT MONTERA ET DESCENDRA :
(voir annexe tournée transport communal)

Activité professionnelle responsable 1 :
(fournir justificatif ou attestation employeur)

Activité professionnelle responsable 2 :
(fournir justificatif ou attestation employeur)

À noter pour le ramassage du soir :

J'autorise les personnes ci-dessous à récupérer mon enfant lorsqu'il est déposé le soir à l'arrêt de bus désigné, et décharge la municipalité à compter de ce moment-là, de toute responsabilité.

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

Nom/prénom/téléphone :

J'autorise mon enfant **scolarisé à l'école élémentaire** de Théoule-sur-Mer à rentrer seul à mon domicile lorsqu'il est déposé par le bus scolaire au point d'arrêt désigné ci-dessus, et décharge ainsi la municipalité de Théoule-sur-Mer de toute responsabilité de mon enfant à partir de ce point d'arrêt, et à compter du :

Attention ! Les enfants sans autorisation parentale pour être déposés seuls au point d'arrêt, seront accompagnés à l'accueil périscolaire en cas d'absence des parents ou des personnes autorisées à récupérer l'enfant.

- attestons de l'exactitude des informations figurant dans le présent dossier,
- acceptons et nous engageons à respecter le règlement intérieur de chaque activité,

Fait à Théoule-sur-Mer, le

Signature

Il est rappelé que tous les élèves mettant en cause la sécurité à la montée, à la descente et à l'intérieur du bus pourront faire l'objet d'un avertissement et éventuellement d'une exclusion temporaire ou définitive du service de transport.

Le chauffeur et l'accompagnateur sont tenus de faire respecter l'ordre et de signaler les élèves dont le comportement, les gestes, attitudes ou propos tenus à l'égard des adultes ou des camarades sont inappropriés.

ATTENTION



- **1^{er} Avertissement** : à l'enfant, signalé en mairie et communiqué aux parents par email ou courrier.

• **Le**

Réfléchis bien !



- **2^{ème} Avertissement** : convocation des parents et de l'enfant au guichet unique.

• **Le**

SANCTION



- **3^{ème} Avertissement** : sanction (exclusion temporaire ou définitive).

• **Le**

Cette fiche sera complétée si besoin par le chauffeur ou les accompagnateurs du bus

Horaires ramassage Scolaire

- Arrivée impérative du bus sur l'école maternelle : 8h10
- Arrivée impérative du bus sur l'école élémentaire : 8h15

LE BUS N'ATTEND PAS – MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES

Tournée ramassage du matin

7h40	Tour de l'Esquillon
7h50	Restaurant le Patio, Le Savannah Résidence Mas de la Mer / Mas de l'Esterel
7h55	Port de la Figueirette / Esterel Bay Plage la Figueirette / Infinity
8h00	Parking plage Point Notre Dame / Le Trayas
8h05	Port la Galère Villa Saint-Camille

Tournée retour le soir

16h45	Récupération des enfants dans leurs écoles respectives
16h50	Villa Saint-Camille
	Port la Galère
	Tour de L'Esquillon, Place vert Bisson
	Restaurant le Patio, Le Savannah Résidence Mas de la Mer / Mas de l'Esterel
17h00	Port de la Figueirette / Esterel Bay
	Plage de la Figueirette / La Niçoise
	Parking plage Point Notre Dame / Le Trayas



CONTACTS

La commune de Théoule-sur-Mer a développé le portail familles, permettant à l'utilisateur de créer son compte et de bénéficier de services à distance.

Outil moderne et performant facilitant vos démarches

- Accueil du matin et du soir périscolaire
- Restauration scolaire
- Accueil de Loisirs
- Club ados
- Crèche

A partir de votre espace personnel vous pouvez :

- Renseigner, modifier vos informations personnelles (téléphone, email de contact)
- Télécharger les documents (inscriptions aux différentes activités)
- Payer et consulter l'historique de vos factures
- Être informé des actualités et visualiser les programmes d'activités
- **Consulter les règlements de fonctionnements des structures**

Un accès facile ! Il se fait directement sur le site :

<http://portailfamille.theoule-sur-mer.fr>

Service	Téléphone	Email
École maternelle André-Charles Blanc Impasse Léon Montier 06590 Théoule-sur-Mer	04 92 97 75 90	ecole.0060573R@ac-nice.fr
École élémentaire, 14 avenue Léon Montier 06590 Théoule-sur-Mer		ecole.0060573R@ac-nice.fr
Service Enfance Scolaire Guichet Unique, 1 place Général Bertrand 06590 Théoule-sur-Mer	04.92.97.47.77	guichetunique@ville-theoulesurmer.fr
Service Animation Jeunesse Accueil de Loisirs, Périscolaire et Club Ados Impasse Léon Montier 06590 Théoule-sur-Mer	04.92.97.75.98 06.19.96.30.05	clsh@ville-theoulesurmer.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté